

01 Mar 2023 -09:54

6 trafiquants d'espèces menacées arrêtés à Zaventem

Ce vendredi 24 février, 6 trafiquants ont été arrêtés à l'aéroport de Zaventem avec dans leurs bagages pour 400.000 euros d'alevins d'anguilles européennes, protégées par la Convention CITES sur le commerce durable des espèces menacées. Ces alevins, aussi appelés civelles, ont été saisis par les douaniers du SPF Finances et confiés à INBO. Les experts et inspecteurs CITES du SPF Santé publique ont prélevé des échantillons afin de procéder à des tests sanitaires et ADN (pour confirmer qu'il s'agit bien d'alevins européens) et pouvoir, à terme, les libérer dans la nature.



L'affaire est à l'instruction auprès du Parquet d'Halle-Vilvorde. Les contrevenants risquent jusqu'à 5 ans de prison. Cette saisie spectaculaire est le résultat d'une opération menée en partenariat par les autorités régionales et fédérales compétentes : ANB (Agentschap voor Natuur en Bos), INBO (Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek), le SPF Finances (Administration des Douanes et des Accises), l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) et les experts et les inspecteurs CITES du SPF Santé publique. C'est la première fois qu'une telle saisie est opérée en Belgique.



Une espèce très convoitée...

Il existe plusieurs espèces d'anguilles (américaines ou japonaises) mais les alevins d'anguille européenne sont les plus appréciés des consommateurs asiatiques. Leur prix de vente sur le marché noir sont exorbitants ; rendant l'espèce extrêmement vulnérable au commerce illégal. Les civelles sont exportées illégalement pour être consommées directement mais aussi afin d'être élevées. A l'âge adulte, les anguilles sont réexportées sous forme de filets ou de sushis vers l'Europe ou les Etats-Unis.

Chaque kilo de civelle européenne permet d'obtenir 772 kg de filets d'anguille. Ceux-ci sont vendus au prix de 36€/kg chez les grossistes et de 60€/kg aux consommateurs. Cela signifie que chaque kilo de civelle, une fois élevée et transformée en filets peut rapporter 46 320€. Interpol et Europol estiment ce trafic à 3 milliards d'euros par an.



... protégée par la CITES et par l'UE

L'anguille européenne figure sur la liste rouge de l'IUCN (International Union for Conservation of Nature) en tant qu'espèce en situation critique de disparition. C'est la seule espèce d'anguille protégée par la Convention CITES qui interdit, pour tous ses Etats Membres, son exportation à partir de l'UE depuis 2009 (annexe B II).

De son côté, l'UE a décidé un blocage total des quotas d'exportation depuis 2010. Un règlement européen autorise quelques exceptions notamment à des fins de repeuplement et de relâchement dans la nature.

En Flandre, l'ANB veille à l'application de ce règlement sur les anguilles et est responsable pour le repeuplement. Si, après avoir effectué des tests ADN et des tests vétérinaires, les civelles sont jugées aptes à être relâchées, l'ANB les libèrera dans plusieurs cours d'eau en Flandre afin qu'elles puissent grandir, devenir adultes et ainsi pouvoir contribuer au stock reproducteur.

Au niveau national, les douanes, l'AFSCA et les inspecteurs CITES du SPF supervisent le commerce de l'espèce tant à l'importation qu'à l'exportation.

Une espèce qui ne peut se reproduire en captivité

L'Institut de recherche INBO étudie cette espèce encore mystérieuse qui, bien que vivant dans les rivières européennes, migre jusqu'à la mer des Sargasses, au nord de l'Océan Atlantique, pour se reproduire. Les civelles capturées dans la nature en Europe, sont donc indispensables à l'élevage de l'espèce.

Les contrôles menés par le SPF Santé publique sur les filets d'anguille

En 2022 :

- contrôle sur des importations dans l'UE à destination de la France. Les inspecteurs du SPF ont prévenu les autorités françaises qui ont prélevé des échantillons mais aucun ne concernait des anguilles européennes.

En 2021 :

- 1 contrôle à l'importation mené auprès d'une entreprise belge qui détenait 5000 kg de filets d'anguille. Sur 20 échantillons prélevés, 1 provenait d'anguille européenne.

- 1 contrôle mené lors d'un transit à destination de la Russie auprès d'un exportateur connu de la cellule CITES. Aucun échantillon prélevé n'était issu d'anguilles européennes.

Personnes de contact

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire, Environnement : Wendy Lee, porte-parole, 0477 98 01 02, wendy.lee@health.fgov.be

SPF Finances : Florence Angelici, porte-parole, 0470 77 57 28, florence.angelici@minfin.fed.be

AFSCA : Aline Van den Broeck, porte-parole, 0497 59 24 69, aline.vandenbroeck@afsc.a.be

ANB: Koen Van Muylem, porte-parole, 0473 81 49 28, koen.vanmuylem@inbo.be

INBO: Kristof Vlietinck, Beleidsthemabeheerder Visserij, 0491-86-14 73, kristof.vlietinck@vlaanderen.be

Parquet du procureur du roi : Carol Vercarre, magistrat de presse, 02 451 19 44, pers.hv@just.fgov.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be